

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers

Séance du 12 décembre 2022

en fonction

Convocation en date du 8 décembre 2022.

2^{nde} convocation suite à absence de quorum le 8-12-2022

13

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Quorum : 7

Conseillers
présents : 10

Membres présents :

BLETTNER Claude	1ère adjointe	MEYER Jérôme	Conseiller municipal
MARTY Richard	2ème adjoint	BLANCHE Raymond	Conseiller municipal
STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale	HAMM Fabienne	Conseillère municipale
BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale	MARTIN Gérôme	Conseiller municipal
VILLARD Antoine	Conseiller municipal		

Membres absents excusés :

TRILLAUD Lisa a donné procuration à Fabienne HAMM. GIGAND Maëlle

Membre absente non excusée.

TASSERA Magali

Délibération N°2022-12- 1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

Points sur les dossiers en cours :

Aménagement sécuritaire des entrées de village et création d'une zone 30 au centre-village :
une subvention de 11 000 € a été obtenue au titre du programme AMISSUR, le déplacement de l'aire de tri n'étant pas éligible.

Le programme des travaux est estimé à 34 987.00 €. Les travaux seront réalisés après la période hivernale.

Réhabilitation de l'Eselbahn : une subvention départementale nous a été accordée à hauteur de 150 000 € sur un montant de dépenses éligibles de 528 437.00 €

L'appel d'offres va être lancé en janvier 2023 pour une exécution des travaux de mars à fin juin.

Diagnostic du réseau d'eau potable

Une consultation a été lancée pour la mise en place d'un compteur et d'une chambre de comptage au pied du réservoir. Une seule offre a été réceptionnée pour un montant de 62 043.13 €. Une demande d'aide sera faite auprès de l'Agence de l'Eau-Rhin Meuse.

Aire de jeux

Après avoir classé sur liste d'attente, le dossier de l'aire de jeux a été retenu et une aide au titre du FEADER a été obtenue pour un montant de 34 525.40 € sur un estimatif de 49 322.00 €

Une consultation a été faite auprès de différents prestataires et les offres vont de 42 220 € à 82 429.80 €

Délibération N°2022-12- 2

Objet : Menus produits forestiers

Suite à la chute d'un arbre sur une antenne SFR au-dessus de la voie ferrée, 10 stères de hêtre sont disponibles

Sur conseil de l'O.N.F., le Maire propose de fixer le prix du stère de bois : 10 € le stère. Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2022-12-3

Objet : Nuitée –bateaux-hôtels

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'augmenter le prix de la nuitée pour les péniches-hôtels utilisant la borne dédiée (augmentation de la redevance VNF, du prix de l'énergie, du prix de l'eau...) et propose la somme de 100 € par nuitée pour la saison 2022.

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération N°2022-12-4

Objet: Modification budgétaire n°1-budget principal

Le conseil municipal à l'unanimité vote la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
C/6411	+ 1600.00 €	C/6419	+ 1600.00 €

Délibération N°2022-12-5

Objet: Modification budgétaire n°4- service périscolaire

Le conseil municipal à l'unanimité vote la modification budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
C/6413	+ 7 000.00 €	C/6419	+ 3 270.00 €
		C/74741	+ 3 730.00 €

Délibération N°2022-12-6

Objet : Convention et avenants avec V.N.F.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention d'occupation du domaine public avec les Voies Navigables de France pour l'emprise au sol du panneau d'information communal- route de Phalsbourg. La surface considérée est de 8.80 m².

La convention prévue est de 9 ans à compter du 01/12/2022 et la redevance est de 134.42 € indexée sur l'indice du coût de la construction. (186.74 €-2021)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ses propositions et autorise le Maire à signer cette convention.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention d'occupation du domaine public avec les Voies Navigables de France pour l'occupation du parking de l'écluse n°21 doit faire l'objet d'un avenant du fait de la présence d'une canalisation d'eau potable, d'un bloc sanitaire, d'espaces pique-nique.....

La convention prévue est de 15 ans à compter du 01/01/2022 et la redevance est de 341.57 € indexée sur l'indice du coût de la construction. (234.45 € -2021)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ces propositions et autorise le Maire à signer cet avenant.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la convention d'occupation du domaine public avec les Voies Navigables de France pour l'occupation de la halte nautique doit, elle aussi, faire l'objet d'un avenant du fait de la reconsidération du linéaire occupé qui passe de 275 à 559 mètres.

La convention prévue est de 15 ans à compter du 01/01/2011 et l'avenant prend effet le 01/01/2022 et la redevance est de 3124.81 € indexée sur l'indice du coût de la construction. (1 845.31 € -2021)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ses propositions et autorise le Maire à signer cet avenant.

Délibération N°2022-12-7

Objet : Avis sur le projet de la société Solucane

Le conseil municipal était appelé à donner son avis au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête soit le 11 décembre 2022.

Aussi ce point est ajourné.

Compte- rendu des décisions du maire

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation et a décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente des biens suivants :

- 2 rue Ackermann appartenant à la SCI HB Finances cadastré section 3 parcelle 40
- 5 route de Phalsbourg à la SCI Luxembourg cadastré section 1 parcelle 147
- 5 chemin du Bähnel appartenant aux consorts Hentz cadastré section 1 parcelles 157-158-86-87-91

Fait et délibéré à Lutzelbourg, le 12 décembre 2022

Le Maire

Grégoire Rerry



La secrétaire de séance

Véronique Kremer

